

XYLOPHENE CGX

TRAITEMENT PREVENTIF ET CURATIF

Insecticide et anti-termite

Bois de charpente et d'ossature intérieure

PV Essai MPA N° 32/05/8811/01.

DEFINITION

XYLOPHENE CGX est un produit de traitement insecticide et anti-termites, gélifié, hydrodispersable, destiné au traitement curatif et préventif par pulvérisation, badigeon et injection des bois de charpente et d'ossature intérieure. Ce produit est livré prêt à l'emploi et ne doit pas être dilué.

DESTINATION

Tous bois de construction intérieur de type charpente (bois sous abri sans risque de réhumidification) ou ossatures bois, menuiserie intérieure type poutre et charpente.

PROPRIETES

Intérieur.

Formule gélifiée.

Formule translucide.

Odeur fraîche.

Ne coule pas.

S'utilise dans les zones difficiles d'accès.

Valeur critique : 200gr/m² pour Résineux et Feuillus en traitement préventif.

300gr/m² pour Résineux et Feuillus en traitement curatif.

Pas d'injection en curatif pour les sections de bois inférieures à 300mm.

Grâce à sa formule active qui agit après application, ce produit présente de bonnes qualités de pénétration.

EFFICACITE - SANTE - ENVIRONNEMENT

XYLOPHENE CGX vous assure efficacité, tenue dans le temps et respect des normes les plus strictes en matière de santé et d'environnement.

EFFICACITE

Ce produit est efficace contre les insectes de bois secs à larves xylophages (Capricorne, Lyctus, Vrilllette) ainsi que contre les Termites.

XYLOPHENE CGX a passé avec succès les contrôles d'efficacité selon les normes suivantes :

Insecticide préventif :

EN 46 : efficacité préventive contre le Capricorne des maisons et autres insectes à larves xylophages.

Insecticide curatif :

EN 22 : efficacité curative contre le Capricorne.

EN 370 : efficacité curative contre la Vrilllette.

Anti-termites :

EN 118 : efficacité contre le Terme.

Durabilité du produit appliqué :

Les contrôles d'efficacité insecticide préventive ont été effectués après les épreuves de vieillissement accéléré :

EN 73 : épreuve d'évaporation.

EN 84 : épreuve de délavage.

Classe d'utilisation : 1.

SANTE / ENVIRONNEMENT

XYLOPHENE CGX est conforme aux exigences en matière de santé et d'environnement.

Traitement termites : Il est conseillé dans ce cas de faire appel à un professionnel (consulter DYRUP qui vous donnera les coordonnées d'un APPLICATEUR SPECIALISE XYLOPHENE).

Garantie 25 ans : Effectué dans les règles de l'art, le traitement offre une efficacité préventive insecticide jusqu'à 25 ans. Les bois traités en préventif ne devront pas subir de coupe, de découpe et de ponçage.

XYLOPHENE CGX

CARACTERISTIQUES

XYLOPHENE CGX est livré prêt à l'emploi et ne doit pas être dilué.

Aspect : Gélifié.

Teinte du produit frais en pot : Blanc, incolore après séchage.

Densité à 20°C : 1 à 20°C.

Viscosité : 4000 à 6000 mPas.

Point d'éclair : > 76°C.

Insecticide : Cyperméthrine.

Solvant : Eau.

Valeur COV : Non concerné.

pH : Neutre.

Stockage : A l'abri des fortes chaleurs et du gel.

L'émulsion gèle à partir de 0°C.

L'émulsion revient à son état initial après dégel sans aucune altération de ses qualités.

Si l'émulsion a été stockée un certain temps, il est fortement recommandé d'agiter avant emploi.

Conservation : 3 ans en emballage fermé d'origine à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

Conditionnement : 4L - 15Litres.

MISE EN OEUVRE

Les fonds doivent être sains, secs, non gelés, non givrés, dépolissés, compacts et préparés selon les règles de l'art et normes en vigueur, exempts de toutes particules non adhérentes et/ou peintures écaillées.

Tous les supports anciens doivent faire l'objet d'une reconnaissance préalable pour déterminer la nature des préparations.

La reconnaissance des fonds restant de la responsabilité de l'applicateur.

Pour réaliser un traitement efficace, XYLOPHENE CGX doit être appliqué sur toutes les faces des bois concernés ainsi que sur les coupes et les extrémités. En conséquence, il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées contaminées.

Conditions d'application :

Humidités des bois : entre 8 et 18%.

Température : supérieure à 5°C.

Eviter toute application sur bois gelé ou givré.

PROCEDES D'APPLICATION

Outils : Brosse, pinceau, pompe Airless ou Airmix à membrane, matériel d'injection.

Nettoyage des outils et du matériel (produit frais) : Eau savonneuse.

Pulvérisation : Sans dilution.

Bien homogénéiser le produit avant son utilisation.

1. Traitement préventif :

L'état de surface des bois doit être propre et exempt de toutes finitions.

Badigeonnage ou aspersion basse pression (à l'aide d'une pompe à membrane) de toutes les surfaces en insistant sur les parties encastrées et assemblages.

Aspersion basse pression : 200gr/m² environ en 1 couche soit 5m²/litre environ.

2. Traitement curatif :

Sondage et bûchage des parties attaquées.

- Remplacement des pièces n'offrant plus de résistance.

- L'état de surface des bois doit être propre et exempt de toutes finitions.

2.1. Pour les bois ayant une section d'une largeur inférieure à 100 mm et un 1/2 périmètre inférieur à 400 mm, ainsi que les bois ronds d'un diamètre inférieur à 300 mm :

1)° Badigeonnage ou aspersion basse pression (à l'aide d'une pompe à membrane) de toutes les surfaces en insistant sur les parties encastrées et assemblages.

Aspersion basse pression : 430 g/m² environ en 2 ou 3 couches.

2)° Injection : pas d'injection nécessaire.

2.2. Pour les bois ayant une section d'une largeur supérieure ou égale à 100 mm et un 1/2 périmètre supérieur ou égal à 400 mm, ainsi que les bois ronds d'un diamètre supérieur à 300 mm :

1)° Badigeonnage ou aspersion basse pression (à l'aide d'une pompe à membrane) de toutes les surfaces en insistant sur les parties encastrées et assemblages.

Aspersion basse pression : 300 g/m² environ en 2 ou 3 couches.

2)° Injection : injection en profondeur des chevrons et des éléments de forte section (poutres maîtresses, etc...).

Injection : environ 20 ml/puit.

XYLOPHENE CGX

PROCEDES D'APPLICATION SUITE

Dans tous les cas, les bois en contact avec la maçonnerie, les bois encastrés et les bois infestés par les termites doivent toujours être injectés conformément aux règles de l'art en vigueur.

Travailler selon les normes et DTU en vigueur.
Se conformer aux prescriptions des fiches méthodes.
- Traitement curatif des charpentes vermoulues.
- Lutte contre les termites.

RENDEMENT

Variable selon l'imprégnabilité du bois, l'état de surface, les sections et le procédé d'application.
Préventif : 200ml/m² soit 5m²/litre environ.
Curatif : 300ml/m² soit 3m²/litre environ.

SECHAGE

Variable selon :
- Les conditions de température.
- L'essence des bois.
- L'hygrométrie ambiante.
- La quantité de produit appliqué.
48 heures environ en atmosphère ventilée.
Séchage à cœur, en cas d'injection : 4 semaines environ.
Diffusion optimale du produit : 3/4 semaines.
Recouvrement : Attendre 1 mois environ avant l'application de la finition.
Seules les finitions glycérophaliques au white spirit sont compatibles.

INCIDENCE DU TRAITEMENT SUR LES BOIS

Coloration et odeur :

XYLOPHENE CGX confère au bois une couleur chaude. Il laisse une odeur agréable.
Délai minimum : 3 jours.

Matériaux au contact du bois :

Lorsqu'il est appliqué dans des conditions normales, le XYLOPHENE CGX ne risque pas de migrer en profondeur dans des matériaux poreux au contact des bois traités.

Remontées de tanin :

XYLOPHENE CGX peut provoquer des remontées de tanin sur certaines essences de bois.
S'il y a une remontée de tanin, appliquer sur le bois de l'acide oxalique dilué entre 10 et 20% d'eau.

Finition :

Attendre 1 mois environ avant l'application de la finition.
Seules les finitions glycérophaliques à base de white-spirit sont compatibles.

CONSEILS DYRUP

Aucun traitement insecticide n'est efficace sur un bois déjà contaminé par des insectes de bois frais.
Tout revêtement présent à la surface des bois doit être éliminé avant application du XYLOPHENE CGX.
Humidité des bois : inférieure à 20%.
Ne pas traiter des bois gelés, givrés ou mouillés.
Ne pas traiter les meubles et les parquets.
Ne pas appliquer de finitions sur les bois traités avec le XYLOPHENE CGX.
Température d'application : supérieure à 5°C.
Traiter tous les bois en contact avec d'autres bois, assemblages et parties encastrées dans les maçonneries.
Essuyer les coulures et flaques après application du produit.
Retraiter les bois en cas de coupe, recoupe, ponçage, humidité (traiter la source).
Ne pas réaliser de mélange sans notre assistance technique : consultez-nous au préalable.
Tout rabotage ultérieur au traitement nécessite un nouveau traitement, car il élimine le traitement antérieur.
En cas de démission du produit, brasser le produit.
Pour tous renseignements techniques, contacter notre service conseils techniques (01.56.84.03.95).

XYLOPHENE CGX

PRECAUTIONS D'EMPLOI ET DE SECURITE

Ininflammable.

Se conformer aux recommandations spécifiées dans la note éditée par l'Institut National de Recherche et de Sécurité intitulée : « Produits de Traitement du Bois ». (I.N.R.S. : 30, rue Olivier-Noyer 75680 PARIS CEDEX 14).

Conserver hors de portée des enfants.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Il est important de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité :

Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

Aérer largement les locaux pendant et après l'application du produit.

Portez vêtements et appareils de protection appropriés pour se protéger la peau, les mains, les yeux, le visage et les voies respiratoires. Se laver les mains après manipulation.

En cas de pulvérisation ou aspersion se protéger les voies respiratoires à l'aide d'un masque à cartouche filtrante contre les vapeurs de solvants organiques de type A1 ou A2.

Utilisez les biocides avec précaution.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Éliminer les produits non utilisés et/ou l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Toutes les espèces de chauves-souris et de martinets étant protégées, veillez à ce qu'ils ne soient pas exposés à ce produit.

Consulter la fiche de données de sécurité du produit et les mentions figurant sur l'étiquette de l'emballage sur :

www.quickfds.com

Cette notice a pour objet l'information de notre clientèle sur les propriétés et caractéristiques de ce produit. Les renseignements qu'elle comporte sont fondés sur nos essais réalisés dans les conditions d'utilisation conformes aux normes conventionnelles en vigueur. Nos recommandations d'emploi n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique, adaptée à la nature et à l'état des fonds du chantier à réaliser, ni engager la responsabilité de la Société DYRUP. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.

Edition DECEMBRE 2008 : Annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit.

DYRUP

215 Av Georges Clémenceau 92000 Nanterre - France
Tél. : 01 56 84 03 00 - Télécopie : 01 56 84 03 83 - www.dyrup.fr